

PARCOURS D'ENFERMEMENT

DE L'APPRÉHENSION À LA FIN DE PEINE: UNE QUESTION DE CHOIX

La prison n'est pas le résultat automatique de la loi. À chaque étape de la chaîne pénale, des personnes et des institutions prennent des décisions : qui contrôlent, qui fouillent, qui arrêtent, qui poursuivent, qui libèrent, qui placent en détention provisoire, quelle peine prononcent, comment l'exécutent et quand remettre en liberté. La loi fixe un cadre. Elle laisse aussi des marges d'appréciation, prévoit des alternatives et, à plusieurs étapes, impose d'examiner des solutions moins restrictives. La prison est donc aussi, et surtout, le résultat d'une succession de choix policiers, judiciaires, administratifs et politiques. Ces choix reflètent des normes et les priorités dominantes qui orientent le contrôle pénal vers certaines catégories de population, en particulier les plus précaires et les personnes racisées.

ISSUE ÉVITANT / LIMITANT LA PRIVATION DE LIBERTÉ

